



Thèmes prioritaires de la COFF en 2019-2023

Accueil extrafamilial pour enfants et encouragement précoce

Pour que les deux parents puissent concilier vie familiale et activité professionnelle, il faut des structures pour la prise en charge et l'encouragement précoce des enfants qui soient de bonne qualité et accessibles à tous. Or, si l'on a assisté, ces dernières années, à un développement de l'offre d'accueil extrafamilial pour enfants dans toute la Suisse, les tarifs appliqués, en particulier pour la prise en charge des enfants en bas âge, sont encore très élevés. De plus, l'offre pour les enfants en âge scolaire est encore peu développée.

La COFF s'engage pour une offre de structures d'accueil de jour extrafamilial, parascolaire et d'encouragement précoce suffisante, de qualité, adaptée aux besoins des familles et financièrement accessible.

Congé parental

Un congé parental englobant est également primordial pour concilier travail et famille. Dans ce domaine, la Suisse est largement à la traîne derrière les pays voisins. Grâce à une étude publiée en 2018 recensant les acquis de la recherche sur cette question, la COFF a démontré que le congé parental avait des effets positifs sur la santé de la mère et de l'enfant, la relation père-enfant, le développement de l'enfant, la concrétisation du désir d'enfants, l'égalité entre les femmes et les hommes et l'économie (voir [le rapport de recherche et l'argumentaire](#)). La commission voit ainsi confirmé sa proposition d'un congé parental de 38 semaines qu'elle a élaborée en 2010. Elle a toutefois légèrement ajusté son modèle afin de le rendre plus flexible vis-à-vis des besoins divers des familles et pour permettre une répartition plus égalitaire des tâches entre les parents.

La COFF s'engage pour faire connaître les avantages d'un modèle de congé parental de 38 semaines adapté au contexte de la Suisse.

Répartition des tâches au sein de la famille

La naissance du premier enfant constitue aujourd'hui encore un moment clé pour la répartition des tâches entre les parents. En Suisse, la plupart des mères réduisent leur activité lucrative après la naissance ou y renoncent pour un certain temps pour s'occuper de leur enfant. La plupart des pères, quant à eux, continuent de travailler à plein temps. Lorsqu'un membre de la famille a besoin de soins, ce sont la plupart du temps aussi les femmes qui réduisent leur temps de travail ou renoncent à leur activité, ce qui a pour effet d'entraver leur carrière et de générer des rentes de vieillesse souvent insuffisantes. La COFF est convaincue qu'une répartition équitable des tâches familiales pourrait endiguer ces désavantages.

La COFF estime que la prise en charge et l'éducation des enfants, ainsi que la prise en charge de proches malades, ne doivent pas être principalement l'affaire des femmes. Elle soutient des mesures qui concourent à l'égalité entre les femmes et les hommes et plaide notamment pour la reconnaissance du travail des proches-aidants par la société et en particulier au niveau des assurances sociales.

Situations familiales après une séparation ou un divorce

Lors d'une séparation ou d'un divorce, la prise en charge et l'entretien des enfants sont au centre de l'attention. Trouver une solution qui respecte les besoins de tous les membres de la famille est une difficulté de taille pour les personnes concernées, d'autant plus qu'il s'agit souvent de situations conflictuelles.

La récente [révision du droit sur l'entretien de l'enfant](#) n'est pas encore consolidée dans sa mise en œuvre, ce qui génère des incertitudes supplémentaires pour les familles concernées. Il reste des questions ouvertes au niveau des responsabilités financières des parents, mais également concernant la prise en charge des enfants. La résidence alternée des enfants et la médiation familiale sont des pistes prometteuses pour aider la famille à trouver une bonne solution consensuelle.

La COFF entend contribuer à clarifier les effets pratiques du nouveau droit sur l'entretien de l'enfant et signaler d'éventuels difficultés, tant au niveau des responsabilités financières des parents qu'au niveau de la garde des enfants. Elle estime que le bien de l'enfant doit toujours primer.

Diversité des modèles familiaux

La COFF part d'une définition large et inclusive de la famille, entendant par-là « les formes de vie qui sont fondées sur les liens entre parents et enfants unissant les générations et qui sont reconnues par la société ». En Suisse, il existe de plus en plus de modèles familiaux qui ne correspondent pas au modèle traditionnel de la famille nucléaire. D'un point de vue juridique, ces modèles de famille n'entrent pas dans les schémas existants. Des questions restent à régler dans les domaines de la fiscalité et des assurances sociales mais aussi au niveau de la procréation médicalement assistée et des procédures d'adoption d'enfants.

La COFF s'engage pour la reconnaissance de modèles familiaux divers. Elle plaide pour que les situations et besoins spécifiques de différents modèles de famille existants obtiennent l'attention nécessaire dans l'opinion publique, auprès des milieux politiques et dans la législation.

Mise en œuvre

Policy briefs

Plusieurs fois par année, la COFF rédige des notes d'orientation sur des thèmes spécifiques, sur la base de son expertise interdisciplinaire et des résultats de mandats de recherche. Concrètement, les contenus sont présentés et publiés sous la forme de *policy briefs*, qui se veulent clairs, concis et adaptés aux non-spécialistes. Les *policy briefs* sont publiés sur le site Internet de la COFF et envoyés par courriel à son réseau de contacts.

Mandats de recherche

La COFF donne des mandats de recherche afin de mettre en évidence des lacunes en matière de recherche dans le domaine de la politique familiale. Sur la base des résultats, elle développe des perspectives pour la politique familiale et propose des mesures. Lors de la période 2020-2023, la COFF mandatera une revue de la littérature internationale dans le but de dégager les *best practices* au niveau du financement de l'accueil extrafamilial des enfants et de les faire connaître en Suisse.

Prises de position

La COFF prend régulièrement position dans le cadre de procédures de consultation concernant des projets de révision ou d'introduction de lois fédérales qui touchent la politique familiale.

Forum Questions familiales

La COFF organise un « Forum Questions familiales » en principe tous les 2 ans. Il s'agit d'une journée de conférence destinée à des professionnels travaillant dans des ONG ou à l'administration publique communale, cantonale ou fédérale. Le Forum a pour objectif d'informer et de sensibiliser à propos d'un thème d'actualité de la politique familiale.

La COFF en ligne

Pour porter plus efficacement son expertise à l'attention du public, la COFF développera une stratégie numérique et sera présente sur Twitter. À moyen terme, la structure et le design de son site Internet seront également revus.

06.09.2019